



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction des collectivités et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de
l'environnement
Affaire suivie par : Martine FLAMAND
Tél : 04-68-51-68-62
Mèl : martine.flamand@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS AU PUBLIC

**portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation
environnementale présentée par la société PATRICK TUBERT sise à Elne pour l'exploitation
des activités de mécanisation des opérations de préparation à la valorisation des déchets
non-dangereux exercées au sein du centre de tri situé sur la commune de ELNE, chemin de
Charlemagne, lieu-dit « Els Mossellons »**

21 2 JUIN 2023

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2023-163-0001 du2023, il sera
procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la
société PATRICK TUBERT, siège social 52 route de Bages, mas Tubert à Elne (66200), en vue d'obtenir
l'autorisation d'exploiter des activités de mécanisation des opérations de préparation à la valorisation
des déchets non-dangereux exercées au sein du centre de tri situé sur la commune de ELNE, chemin de
Charlemagne, lieu-dit « Els Mossellons ».

La décision rendue le 28 mars 2022 par le préfet des Pyrénées-Orientales en sa qualité d'autorité
environnementale sur la dispense d'étude d'impact, après examen au cas par cas, figure dans le dossier
de demande d'autorisation.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Mme Mélanie MANIERE, responsable d'exploitation
tél. : 04-68-22-08-59
mail : melany@tubert.eu

Monsieur Gérard PUJOL, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné par le tribunal
administratif de Montpellier commissaire enquêteur pour mener cette enquête qui se déroulera en
mairies d'Elne, pendant une durée de 18 jours, du 7 au 24 juillet 2023 inclus.

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête seront déposés en mairie d'Elne (66200), 14 boulevard
Voltaire.

Toute personne pourra en prendre connaissance, sur place, aux jours et horaires d'ouverture de la
mairie d'Elne au public, et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou
les adresser par écrit à la mairie d'Elne, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les annexera au
registre après les avoir visées.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
pref-Epsociétéubert@pyrenees-orientales.gouv.fr

Ces observations pourront être consultées sur le site internet
[https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures_puis« ICPE soumises à autorisation»](https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures_puis«_ICPE_soumises_à_autorisation»).

Le dossier d'enquête pourra également être consulté pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État de la préfecture des Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante :
[https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures_puis« ICPE soumises à autorisation»](https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures_puis«_ICPE_soumises_à_autorisation»).

Un poste informatique sera mis à disposition du public pour consulter le dossier à la préfecture de Perpignan, 5 rue Bardou Job, aux jours et heures d'ouverture au public, sur rendez-vous en téléphonant au 04-68-51-68-62 ou au 04-68-51-68-65.

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Pyrénées-Orientales, bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public :

En mairie d'Elne, 14 boulevard Voltaire :

- le vendredi 7 juillet 2023 de 9h à 12h
- le lundi 17 juillet 2023 de 10h à 12h
- le lundi 24 juillet 2023 de 14h à 17h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies d'Elne, Alenya, Corneilla-del-Vercol, Latour-bas-Elne et Saint-Cyprien, à la communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris, ainsi qu'à la préfecture des Pyrénées-Orientales (direction des collectivités et de la légalité) pour y être tenu à la disposition du public pendant un an.

Le rapport sera également publié sur le site Internet des services de l'État des Pyrénées-Orientales
[https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures_puis« ICPE soumises à autorisation»](https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures_puis«_ICPE_soumises_à_autorisation») où il sera mis à disposition du public pendant un an.

À l'issue de l'enquête, la décision prise par le préfet des Pyrénées-Orientales sera soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions, soit un refus.

**Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général**


Yohann MARCON